

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 juillet 2020

**JURAPARC**

**Procès Verbal N° 3**

## A l'ouverture de la séance :

### **Membres présents :**

---

BORCARD Claude	ALLAGNAT-CLEMARON Florence
GROSSET Pierre	ROUSSET Michel
MAUGAIN Christiane	BOTTAGISI Jeanne
POULET Pierre	RAMEAU Jean-Philippe
JANIER Claude	BOMELET-OMOKOMY Aurélie
GUY Hervé	BOIS Christophe
BAILLY Jean-Yves	OLBINSKI Sophie
CORDELLIER Jérôme	MINAUD Emily
JAILLET Antoine	POIRSON Allan
TARTAVEZ Patrick	MULKOWSKI Valérie
ECOIFFIER Jean-Marie	FISCHER Michel
MOREAU Philippe	PAILLARD Véronique
GALLET Maurice	CHANET MOCELLIN Patricia
BILLOT Dominique	BUCHAILLAT Jean-Paul
PATTINGRE Alain	JAILLET Gérard
FOURNOT Philippe	NEILZ Patrick
LANNEAU Jean-Yves	BARBARIN André
TISSERAND Sylvie	LAABID Yasmina
MARANO Paulette	TROSSAT Céline
LAGARDE Sylvie	MONNET Maurice
CAUZO Louis	VINCENT Philippe
BAILLY Thierry	JUNIER Michel
LOUVAT Christine	LUCIUS Marie-France
RAVIER Jean-Yves	CHALUMEAUX Dominique
PERRIN Anne	PYON Monique
GAFFIOT Thierry	THOMAS Jean-Paul
DELLON Perrine	MAITRE Evelyne ( <i>représentant MOREAU Serge</i> )
BOURGEOIS Willy	CHARDON Alexandre ( <i>représentant ISSANCHOU Stéphane</i> )
JEANNIN Ameena	
MAILLARD Marie-Pierre	
BARTHELET Thomas	
PARAISO Nicole	
GUILLERMOZ Jacques	

### **Membres absents excusés :**

---

GOUGEON Emilie donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - SOURD Grégory donne procuration à BOIS Christophe - MOREAU Serge (représenté par MAITRE Evelyne) - ISSANCHOU Stéphane (représenté par CHARDON Alexandre)

### **Secrétaires de séance :**

---

Monsieur Jean-Philippe RAMEAU et Monsieur André BARBARIN

**Convoqué le : 10 juillet 2020**

**Affiché le : 20 juillet 2020**

M. GALLET, Doyen d'âge, est heureux d'accueillir les membres du Conseil Communautaire à JURAPARC. Il ouvre la séance en remerciant M. LE MAIRE DE MONTMOROT pour son accueil sur sa commune ainsi que M. LE MAIRE DE LONS LE SAUNIER pour la mise à disposition gracieuse de JURAPARC, puis donne la parole à M. ELVEZI, encore Président pour quelques minutes.

M. ELVEZI, Président sortant, adresse quelques propos en cette fin de mandat :

*« Je suis très heureux de retrouver des élus déjà connus et de découvrir un nombre important de nouveaux qui illustre à mon sens le dynamisme à venir de notre agglomération. Merci à vous. Je vous souhaite une excellente soirée pour ce Conseil Communautaire particulier, qui est celui de la passation de pouvoir.*

*Je n'ai pas de déclaration subliminale à faire ce soir. J'avais prévu il y a plus d'un mois un discours sous forme de bilan ou d'actions que j'ai eu le bonheur d'animer. En réalité, vous comme moi, avons entendu beaucoup de discours. Que ce soit des discours d'accueil ou des discours d'adieu. Je vous propose ce soir une allocution plutôt réduite et je voudrais, non pas vous donner un conseil car je ne me le permettrai pas, mais vous faire part d'une réflexion et d'une suggestion.*

*La réflexion concerne le statut de l'élu communautaire. Vous êtes ici en réunion du Conseil Communautaire. Je peux vous assurer que ce n'est pas simple d'être Conseiller Communautaire parce que nous avons des racines, nous avons un attachement à la commune qui nous a délégué et que le travail réalisé entre l'intérêt communautaire et la préservation des droits de nos communes d'origine n'est pas facile. Plusieurs ici peuvent en témoigner. Je peux vous l'assurer pour l'avoir vécu et avoir rencontré des personnes élues qui se posaient ce type de question.*

*Je veux souligner cet aspect là, ce n'est pas simple de penser uniquement communauté alors que l'on est élu communal au départ.*

*En ce qui concerne la suggestion, nous avons parmi les différents dossiers traités depuis 3 ou 4 ans, engagé une réflexion profonde avec tous les élus, tous les maires et les élus communaux, sur un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS). Il y a un travail de fond qui a été réalisé en concertation absolue avec tout le monde. Chacun a pu s'exprimer. Une synthèse a été réalisée mais la crise sanitaire ne nous a pas permis d'aller au bout.*

*Je voudrais simplement dire à la future équipe qu'il y a là un matériau important qu'il ne faudra pas négliger.*

*J'ai lu comme tous, j'ai entendu, j'ai rencontré des personnes qui m'ont parlé de leurs préoccupations d'ordre financière avec l'idée d'établir un audit. Sachez qu'il y a déjà un certain nombre de chose qui ont été faite et qu'il faut s'en servir.*

*En effet, suite à un entretien récent, la Direction Départementale des Finances Publiques nous a rappelé qu'elle nous avait fait il y a 1 an, une proposition pour faire gratuitement une analyse de notre situation financière. Je souhaitais dire cela à tous, avant que certains n'aient l'idée de recourir à des cabinets extérieurs plus coûteux.*

*Le dernier point que je souhaite évoquer ce soir, c'est la collaboration entre les élus et le personnel. J'ai travaillé avec tout le monde. J'ai pris des engagements. J'ai pris du plaisir à travailler avec beaucoup de responsables de services, d'agents d'ECLA et de la Ville, compte tenu de la mutualisation. Je vous assure qu'il y a un potentiel, il y a un certain nombre de personnes à tous les niveaux, du plus haut au plus bas. Tout le monde est passionné par son travail et c'est important de le dire. Cela m'a permis pour certains dossiers d'avancer. Je crois que quelques Maires et élus ici ont également eu à s'en féliciter.*

*Je terminerai en saluant également le travail qui a été réalisé par M. Alain SCHMITT, qui est le référent de la DDFIP auprès d'ECLA. C'est important d'avoir quelqu'un qui est plutôt dans le rôle de conseiller que dans celui de sanctionner. Je souligne donc le côté positif de son travail.*

*L'important ce soir, c'est l'élection du Président et de la nouvelle gouvernance. Je ne veux pas gêner cette procédure et faire en sorte que vous ayez l'information le plus rapidement possible. A titre personnel, je connais les deux candidats et ECLA a la chance d'avoir des candidats de cette nature là.*

*Merci à tous. »*

M. GALLET remercie au nom de tous M. ELVEZI pour les 3 années qu'il a passées à la tête d'ECLA. Rappelant qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer lors du dernier conseil communautaire, il souhaite simplement dire à M. ELVEZI qu'il va désormais quitter le gros navire d'ECLA pour retrouver un bateau, certes plus petit sur les lacs jurassiens, mais dans lequel il va pouvoir s'adonner à l'une de ses passions, à savoir la pêche.

En outre, il tient à le remercier pour avoir par la force des choses « joué les prolongations » dues à la crise sanitaire et le félicite d'avoir parfaitement assuré le travail dans ces conditions ces derniers mois.

M. Patrick ELVEZI est à cet instant longuement applaudi par les membres du Conseil communautaire, les agents communautaires et le public.

### **Dossier n°DCC-2020-060**

**Rapporteur :** M. Claude BORCARD

**OBJET :** – **Installation du Conseil Communautaire et élection du Président**

#### **Exposé :**

Conformément à :

- l'arrêté préfectoral n°20161214-002 du 14 décembre 2016 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et de la Communauté de Communes du Val de Sorne,
- l'arrêté préfectoral n°3920191022-006 du 22 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne,

le Conseil Communautaire compte 63 sièges répartis comme suit :

- Lons-le-Saunier : 24 sièges
- Montmorot : 4 sièges
- Perrigny : 2 sièges
- Courlaoux : 2 sièges
- Courlans : 2 sièges
- Macornay : 2 sièges
- Messia-sur-Sorne : 2 sièges
- et les 25 autres communes à 1 siège.

**Soit au total : 63 sièges**

L'élection des Conseils Municipaux des Communes membres ainsi que l'élection des exécutifs municipaux a permis la désignation des délégués communautaires.

M. GALLET, doyen d'âge, procède donc à l'installation des conseillers communautaires.

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES COMMUNAUTAIRES</b>
<b>BAUME-LES-MESSIEURS</b>	M. Serge MOREAU
<b>BORNAY</b>	M. Patrick TARTAVEZ
<b>BRIOD</b>	M. Jean-Marie ECOIFFIER
<b>CESANCEY</b>	M. Philippe MOREAU
<b>CHILLE</b>	M. Maurice GALLET
<b>CHILLY-le-VIGNOBLE</b>	M. Dominique BILLOT
<b>CONDAMINE</b>	M. Hervé GUY
<b>CONLIEGE</b>	M. Jérôme CORDELLIER
<b>COURBOUZON</b>	M. Pierre POULET
<b>COURLANS</b>	M. Philippe FOURNOT M. Alain PATTINGRE
<b>COURLAOUX</b>	M. Jean-Yves LANNEAU Mme Sylvie TISSERAND
<b>L'ETOILE</b>	M. Thierry BAILLY
<b>FREBUANS</b>	Mme Paulette MARANO
<b>GERUGE</b>	Mme Sylvie LAGARDE
<b>GEVINGEY</b>	M. Louis CAUZO
<b>LONS-LE-SAUNIER</b>	M. Jean-Yves RAVIER Mme Anne PERRIN M. Thierry GAFFIOT Mme Perrine DELLON M. Claude BORCARD Mme Emilie GOUGEON M. Willy BOURGEOIS Mme Ameena JEANNIN M. Antoine JAILLET Mme Marie-Pierre MAILLARD M. Thomas BARTHELET Mme Nicole PARAISO M. Jacques GUILLERMOZ Mme Florence ALLAGNAT-CLEMARON M. Michel ROUSSET Mme Jeanne BOTTAGISI M. Jean-Philippe RAMEAU Mme Aurélie BOMELET-OMOKOMY M. Christophe BOIS Mme Sophie OLBINSKI M. Grégory SOURD Mme Emily MINAUD M. Allan POIRSON Mme Valérie MULKOWSKI
<b>MACORNAY</b>	M. Michel FISCHER Mme Véronique PAILLARD
<b>MESSIA SUR SORNE</b>	Mme Patricia CHANET-MOCELLIN M. Jean-Paul BUCHAILLAT
<b>MOIRON</b>	M. Gérard JAILLET
<b>MONTAIGU</b>	M. Patrick NEILZ
<b>MONTMOROT</b>	M. André BARBARIN M. Pierre GROSSET Mme Yasmina LAABID Mme Céline TROSSAT
<b>PANNESSIERES</b>	M. Maurice MONNET
<b>PERRIGNY</b>	Mme Christiane MAUGAIN M. Philippe VINCENT
<b>LE PIN</b>	Mme Christine LOUVAT
<b>PUBLY</b>	M. Stéphane ISSANCHOU
<b>REVIGNY</b>	M. Jean-Yves BAILLY

<b>SAINT-DIDIER</b>	M. Michel JUNIER
<b>TRENAL</b>	Mme Marie-France LUCIUS
<b>VERGES</b>	M. Dominique CHALUMEAUX
<b>VERNANTOIS</b>	Mme Monique PYON
<b>VEVY</b>	M. Claude JANIER
<b>VILLENEUVE SOUS PYMONT</b>	M. Jean-Paul THOMAS

M. GALLET, doyen d'âge, invite le Conseil à procéder, par un scrutin secret, à l'élection du Président.

Monsieur le Président de séance demande s'il y a des candidats.

M. Claude BORCARD et M. Michel FISCHER déclarent leur candidature. Monsieur le Président de séance fait alors procéder à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- Bulletins trouvés dans l'urne : 63
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

<u>Candidats</u>	<u>Nombre de voix obtenues</u>
M. Claude BORCARD	39
M. Michel FISCHER	24

M. GALLET, doyen d'âge, déclare M. Claude BORCARD élu Président de la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier.

**Débat :**

Après avoir fait l'appel, M. GALLET propose la désignation des deux secrétaires de séance, à savoir M. RAMEAU et M. BARBARIN et de deux scrutateurs, les plus jeunes de l'assemblée, à savoir MME MINAUD et M. POIRSON.

Puis, il procède à l'installation officielle des 63 membres du nouveau Conseil.

M. GALLET rappelle les modalités de l'élection du Président qui se déroule à bulletin secret.

Il indique que deux candidats ont déjà déclaré leurs candidatures, à savoir M. BORCARD et M. FISCHER. Il souhaiterait que les 2 candidats puissent prendre la parole et dire devant l'Assemblée avant le vote, pourquoi ils briguent la Présidence d'ECLA.

Comme cela a été convenu entre les candidats, M. BORCARD est le premier à commencer :

« Mesdames et Messieurs les élus communautaires, chère.s collègues,

*Durant toute la campagne, ma candidature a été annoncée. Ce soir je souhaite vous faire part de la méthode que je souhaite instaurer pour permettre à notre Agglomération de jouer pleinement son rôle.*

*Pour faire cela il faut des ressources. Ces ressources, elles ne peuvent venir que de notre territoire, notre terrain de vie. C'est sur ce terrain de vie que notre quotidien à toutes et tous se déroule. C'est sur son organisation et son efficacité que les habitants jugent l'action des élus. Le périmètre d'ECLA est bien celui du quotidien même si des communes à la marge d'ECLA sont attirées par les services offerts par l'agglomération. C'est dans ce cadre que les effets des difficultés à venir vont se faire sentir.*

*La crise sanitaire nous l'a rappelé crûment. Elle n'est que le prélude à une crise économique et une crise sociale sans précédent. En parallèle, le changement climatique demande une adaptation de fond pour que notre terrain de vie s'adapte à l'évolution des modes de vie et de travail de chacune et chacun d'entre nous. ECLA doit se préparer à faire face. Toutes les ressources sont à utiliser. Pour cela il nous manque un ingrédient important, la confiance entre Lons et les communes. Cette confiance s'est effritée au fil des transferts de compétence et de charges. La restaurer et la renforcer est une priorité. Les nouveaux élus de la ville nous tendent la main par mon intermédiaire pour prendre toute sa part sans faire preuve d'hégémonie. Sachons dépasser les difficultés et travailler ensemble. C'est crucial. La ville a besoin de l'agglomération. L'agglomération a besoin de la ville.*

*Pour cela il faut une méthode de travail solide et efficace que je vous propose maintenant :*

- Tout d'abord clarifier le fonctionnement : un audit des finances, des compétences, du transfert de charges et des difficultés liées aux mutualisations sera immédiatement entrepris. Nous en partagerons très vite les résultats et proposerons les mesures correctives indispensables.*
- Le pacte fiscal et financier piloté par le VP aux finances et ressources humaines doit être terminé rapidement et mis en œuvre. Lons sera solidaire.*
- Le lien entre toutes les communes et la bonne circulation de l'information est primordial : je propose qu'un responsable des relations et des dialogues avec les élus spécifique à Ecla soit rattaché à l'équipe exécutive et soit en permanence à l'écoute et au service des communes. Il sera également leur représentant auprès des services d'ECLA.*
- Le projet de territoire est encore largement d'actualité et pourra servir de direction après quelques ajustements rendus nécessaires par les évolutions récentes*
- Enfin la gouvernance : il faut fluidifier les relations entre nous. Avec l'équipe exécutive, nous proposerons, conformément à la loi, un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. La conférence des Maires sera à réorganiser comme le préconise la loi engagement et proximité en veillant à limiter les risques de réunions à répétition sur les mêmes sujets.*
- Le rythme de réunion de l'équipe exécutive sera largement accéléré pour intégrer la réactivité nécessaire quant aux enjeux complexes que je viens de souligner.*
- J'insiste également, les élus communaux non communautaires seront associés pour devenir des relais de l'agglomération sur notre terrain de vie, peut-être par l'organisation de séminaires. Les commissions présidées par les VP seront ouvertes aux élus municipaux et seront un lieu de débat des orientations politiques.*

*Très rapidement, si vous retenez ma candidature, ce sera une équipe composée de 9 VP et de 4 délégués aux côtés des VP aux compétences étendues. Les 2 délégués supplémentaires n'augmenteront pas la masse indemnitaire, l'indemnité du Président sera diminuée en conséquence.*

*Dès demain, 8 VP seront présents pour se mettre au travail. Je souhaite en effet garder la possibilité à une ou un élu qui en aurait envie la possibilité de rejoindre l'équipe que je vais vous présenter. Ce sera le cas de la VP à la culture dont j'assurerai l'intérim.*

*A la suite des consultations que j'ai eu l'occasion et le temps de mener, c'est une équipe remaniée mais aussi dans la continuité que je vous propose dès ce soir par une approche consensuelle et le plus possible équilibrée. La délibération à venir élira les VP un par un. Pour plus de clarté voici les VP que je présenterai à vos suffrages avec leurs compétences:*

- VP Transition écologique et énergétique, mobilités douces, habitat, santé et circuits courts : Pierre GROSSET*
- VP Petite enfance, jeunesse et éducation : Christiane MAUGAIN*
- VP finances et ressources humaines : Pierre POULET*
- VP Transports et voirie : Claude JANIER*
- VP Aménagement du territoire et communication numérique. Politique de la ville : Hervé GUY*
- VP Sports et pratiques sportives : Antoine JAILLET*
- VP Assainissement, eau et Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : Jean-Yves BAILLY*
- VP Economie du territoire: emplois, développement économique, ESS et économie circulaire, attractivité, tourisme : Jérôme CORDELLIER*
- VP Gestions d'équipements et actions culturelles (différé)*

*Vous pouvez remarquer qu'un VP a été ajouté pour prendre en charge l'économie du territoire : c'est un enjeu majeur. A contrario les compétences transport et voirie très techniques ont été regroupées, la mobilité étant reprise au niveau de la transition écologique et énergétique. Pour la même recherche de transparence, chaque VP donnera au fur et à mesure des votes un aperçu réduit de sa future feuille de route. Je ne vais pas détailler ici les projets qui font débat. Vous les connaissez déjà. Ces débats, nous les organiserons sereinement après une phase collective d'information afin que chaque élu dispose des mêmes données de base.*

*C'est maintenant l'heure du choix. Je vous propose une équipe, une méthode et une volonté. L'objectif est de permettre à notre agglomération de continuer à tenir sa place dans le concert des territoires en tant que ville préfecture. Nous avons énormément d'atouts au moment où l'évolution des modes de développement va proposer aux territoires entre métropole de réelles opportunités. Retrouvons la confiance dans nos capacités. Evitons le clivage urbain/rural. Réunissons-nous pour devenir une agglomération qui aura réussi sa transition et qui en sera collectivement fière.*

*Je vous remercie »*

Puis, M. GALLET donne ensuite la parole à M. FISCHER qui présente sa candidature :

*« J'ai 57 ans, maire de Macornay depuis 2003, et j'étais Vice-Président sous la présidence de Patrick Elvezi avec lequel , j'ai beaucoup appris pendant ces 3 ans de mandature.*

*Je ne suis pas dans une quelconque démarche de « carrière politique » comme cela a pu être indiqué à la presse.*

*La démocratie vous permet un choix. Je présente donc ma candidature qui n'est pas contre la ville de Lons et ses élus.*

*Pour une indépendance totale de la gestion et des décisions, la présidence ne doit pas être assurée par un adjoint au Maire de la ville centre.*

*C'est le moment, il me semble de s'engager dans une démarche de transparence totale entre toutes les communes de l'agglomération.*

*La présidence assurée par une personne d'un bourg extérieur à la ville est le garant d'une gestion équilibrée entre les communes.*

*J'ai fait mes preuves dans la gestion d'une commune depuis 17 ans, et d'une Communauté de Communes. Des expériences qui serviront au moment de prendre des décisions.*

*Je me suis fortement impliqué durant le mandat précédent dans les divers travaux d'ECLA, mais aussi du Pays lédonien.*

*J'ai présenté ma candidature début juillet dans une démarche claire et transparente en m'adressant à toutes les communes de l'agglomération.*



*Je me suis adressé à nouveau à toutes les communes en début de semaine pour présenter des actions concrètes à mettre en œuvre ainsi qu'une méthode de travail.*

*Je suis un passionné de l'action publique, je souhaite fédérer l'urbain et le rural sans clivage politique.*

*Je vous demande votre confiance pour présider et mener à bien avec vous tous notre agglomération.*

*Je proposerai l'élection de 10 Vice-Présidents dont 3 seront proposés à la ville de Lons sans toutefois augmenter le montant global des indemnités.*

*Une gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement est indispensable pour dégager de nouvelles possibilités d'investissement, objet même de l'intérêt d'une communauté d'agglomération.*

*Nous réaliserons avec l'aide de la DGFIP une analyse fine de la situation financière sans recourir aux prestations coûteuses d'un cabinet extérieur.*

*Nous nous appuyons sur le projet de territoire que nous avons construit ensemble et ensemble, nous construirons notre agglomération pour tous les habitants de notre territoire.*

*Alors ce soir lors de votre vote, vous avez une décision claire et responsable à prendre et qui engagera ECLA et tous ses administrés pour toute la mandature.*

*Je vous remercie par avance de votre confiance ».*

A la suite du dépouillement, M. GALLET déclare M. BORCARD élu Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération et lui cède immédiatement la présidence de la séance.

M. BORCARD savoure ce moment très particulier et exprime ses remerciements aux élus du Conseil Communautaire qui lui font confiance pour conduire cette assemblée. Il a également une pensée pour toute sa famille qui l'a toujours soutenu dans les moments de campagne qui n'ont parfois pas été faciles à vivre.

Il remercie M. GALLET, Doyen d'âge, pour avoir présidé cette délibération et remercie M. ELVEZI avec qui il a beaucoup travaillé à une époque de leur carrière professionnelle respective.

Il a ensuite une pensée pour M. FISCHER qui a dû faire face à un drame sur sa commune de Macornay. Il souhaite que l'ensemble des élus s'associe à cette pensée.

M. BORCARD remercie tous les électeurs de la Ville de Lons qui lui ont permis de présenter sa candidature ce soir car c'est l'évolution de Lons qui lui permet d'être ici. Il remercie également ses colistiers et les sympathisants pour cette aventure qui se termine bien pour lui ce soir.

M. FISCHER le félicite pour son élection et indique qu'il continuera à travailler pour ECLA. Au vu des résultats du vote, il sollicite M. BORCARD pour une suspension de séance afin de convenir avec lui d'une prise en compte des 24 voix en sa faveur pour les 9 Vice-Présidences proposées.

M. BORCARD accepte et interrompt la séance pour une durée limitée.

Après quelques minutes d'interruption de séance, M. BORCARD explique qu'il a été sollicité par M. FISCHER pour un éventuel changement de Vice-Présidents. En réponse, il précise que les 8 Vice-Présidents proposés ont travaillé ensemble, en équipe, pour préparer l'élection d'aujourd'hui. Il ne souhaite pas modifier ces postes. En revanche, il rappelle que le poste de Vice-présidence à la Culture reste ouvert, ainsi que les 4 postes de délégués.

Sur ces faits, il précise qu'il rencontrera M. FISCHER prochainement pour faire participer les élus qui ont voté pour sa candidature.



**Dossier n°DCC-2020-061**

**Rapporteur :** M. Claude BORCARD

**OBJET :** – **Fixation du nombre de Vice-Présidents et élection des Vice-Présidents**

**Exposé :**

L'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de celui-ci (soit 13 Vice-Présidents). L'organe délibérant peut cependant, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à 15.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à fixer le nombre de Vice-Présidents en précisant les délégations qui seraient confiées à chacun.

1er Vice-Président	Transition écologique et énergétique, Mobilité douce, Santé, Habitat et Circuits courts	M. Pierre GROSSET
Vice Président	Petite Enfance, Jeunesse et Education	Mme Christiane MAUGAIN
Vice-Président	Finances et Ressources Humaines	M. Pierre POULET
Vice-Président	Voirie et Transports	M. Claude JANIER
Vice-Président	Aménagement du territoire, Communication numérique et Politique de la ville	M. Hervé GUY
Vice-Président	Assainissement, Eau, Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations	M. Jean-Yves BAILLY
Vice-Président	Emploi, Développement économique, Economie sociale et solidaire, Economie circulaire, Attractivité et Tourisme	M. Jérôme CORDELLIER
Vice-Président	Sports et Pratiques sportives	M. Antoine JAILLET
Vice-Président		M _____

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire fixe à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents.

Puis Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à élire les Vice-Présidents au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins, aucun vice-président n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et fait procéder à l'élection par un vote à bulletin secret.

Le Dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

**1 / 1<sup>er</sup> Vice Président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la Mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts :**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	15
- Bulletins nuls	0
- Suffrages Exprimés	48
- Majorité absolue	25

ont obtenu :

- M. Pierre GROSSET	:	42
- M. André BARBARIN	:	3
- M. Michel FISCHER	:	2
- Mme Yasmina LAABID	:	1

M. Pierre GROSSET est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la Mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts.

**2 / Vice Président en charge de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de l'Education :**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	8
- Bulletins nuls	0
- Suffrages Exprimés	55
- Majorité absolue	28

ont obtenu :

- Mme Christiane MAUGAIN	:	40
- M. Michel FISCHER	:	5
- Mme Patricia CHANET- MOCELLIN	:	3
- Mme Monique PYON	:	2
- Mme Céline TROSSAT	:	2
- M. Philippe FOURNOT	:	2
- Mme Anne PERRIN	:	1

Mme Christiane MAUGAIN est élue Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**3 / Vice Président en charge des Finances et des Ressources Humaines :**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	7
- Bulletins nuls	0
- Suffrages Exprimés	56
- Majorité absolue	29

ont obtenu :

- M. Pierre POULET	:	42
- M. Michel FISCHER	:	7
- M. Thierry GAFFIOT	:	3
- Mme Anne PERRIN	:	2
- Mme Céline TROSSAT	:	1
- M. Jean-Paul BUCHAILLAT	:	1

M. Pierre Poulet est élu Vice-Président en charge des Finances et des Ressources Humaines.

#### **4 / Vice Président en charge de la Voirie et des Transports :**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	3
- Bulletins nuls	0
- Suffrages Exprimés	60
- Majorité absolue	31

ont obtenu :

- M. Claude JANIER	:	49
- M. Michel FISCHER	:	6
- M. Dominique CHALUMEAUX	:	2
- Mme Christiane MAUGAIN	:	2
- M. Gérard JAILLET	:	1

M. Claude JANIER est élu Vice-Président en charge de la Voirie et des Transports.

#### **5 / Vice Président en charge de l'Aménagement du territoire, de la Communication numérique et de la Politique de la ville :**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	8
- Bulletins nuls	2
- Suffrages Exprimés	53
- Majorité absolue	27

ont obtenu :

- M. Hervé GUY	:	32
- M. Michel FISCHER	:	12
- M. Maurice MONNET	:	3
- Mme Perrine DELLON	:	1
- Mme Marie-Pierre MAILLARD	:	1
- M. André BARBARIN	:	1
- Mme Christine LOUVAT	:	1
- M. Willy BOURGEOIS	:	1
- M. Christophe BOIS	:	1

M. Hervé GUY est élu Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, de la Communication numérique et de la Politique de la ville.

## **6 / Vice Président en charge de l'Assainissement, de l'Eau, de la Gestion des milieux aquatiques et de la Prévention des inondations :**

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	5
- Bulletins nuls	2
- Suffrages Exprimés	56
- Majorité absolue	29

### ont obtenu :

- M. Jean-Yves BAILLY	:	42
- M. Philippe FOURNOT	:	7
- M. Jean-Yves RAVIER	:	3
- M. Michel FISCHER	:	2
- M. Dominique BILLOT	:	1
- M. Hervé GUY	:	1

M. Jean-Yves BAILLY est élu Vice-Président en charge de l'Assainissement, de l'Eau, de la Gestion des milieux aquatiques et de la Prévention des inondations.

## **7 / Vice Président en charge de l'Emploi, du Développement économique, de l'Economie sociale et solidaire, de l'Economie circulaire, de l'Attractivité et du Tourisme :**

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	9
- Bulletins nuls	2
- Suffrages Exprimés	52
- Majorité absolue	27

### ont obtenu :

- M. Jérôme CORDELLIER	:	34
- M. Michel FISCHER	:	8
- Mme Emilie GOUGEON	:	2
- M. Alain PATTINGRE	:	2
- M. Willy BOURGEOIS	:	2
- M. Thierry GAFFIOT	:	1
- M. André BARBARIN	:	1
- M. Patrick TARTAVEZ	:	1
- M. Jean-Paul THOMAS	:	1

M. Jérôme CORDELLIER est élu Vice-Président en charge de l'Emploi, du Développement économique, de l'Economie sociale et solidaire, de l'Economie circulaire, de l'Attractivité et du Tourisme.

## **8 / Vice Président en charge des Sports et des Pratiques sportives**

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	5
- Bulletins nuls	0
- Suffrages Exprimés	58
- Majorité absolue	30

ont obtenu :

- M. Antoine JAILLET	:	44
- Mme Sophie OLBINSKI	:	6
- M. Michel FISCHER	:	4
- M. Thierry GAFFIOT	:	1
- Mme Monique PYON	:	1
- Mme Céline TROSSAT	:	1
- Mme Emily MINAUD	:	1

M. Antoine JAILLET est élu Vice-Président en charge des Sports et des Pratiques sportives.

Monsieur le Président déclare les huit premières personnes citées ci-dessus élues Vice-Présidents-es et confirme, pour information, que chacun recevra, par arrêté du Président, la délégation décrite ci-dessus.

### **Débat :**

Comme il l'avait annoncé dans la présentation de sa candidature, M. LE PRÉSIDENT invite le Conseil Communautaire à fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents et rappelle les délégations qui seraient confiées à chacun.

1 <sup>er</sup> Vice Président	Transition écologique et énergétique, Mobilité douce, Santé, Habitat, et Circuits courts	M. Pierre GROSSET
Vice Présidente	Petite enfance, Jeunesse et Education	MME Christiane MAUGAIN
Vice-Président	Finances et Ressources Humaines	M. Pierre POULET
Vice-Président	Voirie et Transports	M. Claude JANIER
Vice-Président	Aménagement du territoire, Communication numérique et de la Politique de la ville	M. Hervé GUY
Vice-Président	Assainissement, Eau et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	M. Jean-Yves BAILLY
Vice-Président	Emploi, Développement économique, Economie sociale et solidaire, Economie circulaire, Attractivité et tourisme	M. Jérôme CORDELLIER
Vice-Président	Sports et Pratiques sportives	M. Antoine JAILLET
Vice-Président	<i>Gestion d'équipements et Actions culturelles</i>	<i>(différé, M. LE PRÉSIDENT assurant l'intérim)</i>

En ce qui concerne la Gestion d'équipements et actions culturelles, comme il l'a expliqué précédemment, Monsieur LE PRÉSIDENT explique qu'il se laisse le temps de la réflexion. Il ajoute que cette équipe sera renforcée par quatre conseillers communautaires délégués qui seront désignés par arrêté lors du prochain Conseil Communautaire.

Sur proposition de Monsieur LE PRÉSIDENT, le Conseil Communautaire, avec 2 abstentions (M. FOURNOT et M. FISCHER), fixe à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents.

Puis, Monsieur LE PRÉSIDENT invite le Conseil Communautaire à élire les 8 (huit) Vice-Présidents par un vote à bulletin secret uninominal à la majorité absolue. Avant le vote, il demandera à chacun des candidats qu'il propose pour les différents postes de se présenter et de détailler brièvement les contours des missions qui leur seront confiées (voir annexes n° 01 à 08).

Monsieur le Président déclare les 8 personnes citées ci-dessus élues Vice-Présidents et confirme, pour information, que chacun recevra, par arrêté du Président, la délégation décrite ci-dessus.

**Dossier n°DCC-2020-062**

**Rapporteur :** M. Claude BORCARD

**OBJET :** – Charte de l'élu local - 3 PJ

**Exposé :**

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, il est prévu qu'à la première réunion de l'organe délibérant après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 jointe en annexe.

Monsieur le Président donne lecture de la charte locale et remet un exemplaire de celle-ci à chaque Conseiller Communautaire ainsi qu'une copie du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à R 2123-28).

**Décision :**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, ,

- **PREND ACTE** de la Charte de l'élu local,
- **DIT** qu'un exemplaire de cette charte est transmis à chaque Conseiller Communautaire.

**Dossier n°DCC-2020-063**

**Rapporteur :** M. Claude BORCARD

**OBJET :** – Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

**Exposé :**

L'article L 5 211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre d'attributions au nombre de 7 expressément réservées au Conseil. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

L'organe délibérant peut ainsi déléguer au Président certaines de ses compétences, dans la limite de ce que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire en application de l'article L 2 122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Débat :**

M. POULET s'interroge sur l'article 14 des délégations d'attribution, à savoir « réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 2 000 000 € » rappelant qu'actuellement la ligne de trésorerie est à 3 000 000 d'€.

MME ARNAL confirme que si le montant doit dépasser 2 000 000 €, la question repassera devant le Conseil Communautaire car ce montant est hors délégation.



Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 62 voix pour et 1 abstention (OLBINSKI Sophie),

- **DECIDE** de déléguer au Président, sous le contrôle du Bureau exécutif, l'exercice des attributions suivantes :

**1** - arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'Agglomération utilisées par les services publics communautaires,

**2** - procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

**3** - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite du seuil défini à l'article D 2131-5-1 du Code Général des Collectivités Locales,

**4** - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**5** - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

**6** - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

**7** - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

**8** - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

**9** - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

**10** - fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,

**11** - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

**12** - intenter au nom de la Communauté d'Agglomération des actions en justice ou défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, soit :

- en première instance,
  - à hauteur d'appel et au besoin en cassation,
  - en demande ou en défense,
  - par voie d'action ou par voie d'exception,
  - en procédure d'urgence,
  - en procédure au fond,
  - devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, devant le Tribunal des conflits,
- et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €

**13** - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros,

**14** - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 2 000 000 €,

**15** - fixer, dans la limite des sommes inscrites au budget annuel, des tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal,

**16**- signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

**17** - exercer au nom de la Communauté d'Agglomération le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire,

**18** - autoriser au nom de la Communauté d'Agglomération le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

**19** - exercer au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L 151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,

**20** - demande à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire, l'attribution de subventions,

**21** - ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement.

**- DIT** que la signature des décisions correspondantes sera assurée personnellement par le Président, ou en cas d'empêchement par les Vice-Présidents dans l'ordre des nominations.

**Dossier n°DCC-2020-064**

**Rapporteur :** M. Claude BORCARD

**OBJET :** – **Syndicat mixte D'Énergies, d'équipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) – Désignation de délégués**

**Exposé :**

Le Syndicat mixte D'Énergies, d'équipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) a prévu dans ses statuts la création d'un collège représentant les établissements publics de coopération intercommunale.

- . vu l'adhésion antérieure de la Communauté d'Agglomération au SIDEDEC,
- . vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- vu les statuts du Syndicat mixte D'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) modifiés par l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité Syndical et prévoyant que l'assemblée délibérante de chaque communauté d'agglomération membre désigne deux délégués (si communauté d'agglomération de moins de 40 000 habitants) ou un délégué par tranche commencée de 20 000 habitants (si communauté d'agglomération de 40 000 habitants et plus) au Comité Syndical,
- que par conséquent, il revient au Conseil Communautaire d'élire au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue aux deux 1ers tours, puis à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour, **deux délégués** pour siéger au Comité Syndical, (article L 5211-7 du CGCT),
- le choix du Conseil Communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L.5721-2 CGCT).

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner deux délégués communautaires pour siéger au Comité Syndical du SIDEDEC.

M. Hervé GUY, M. Allan POIRSON et M. Willy BOURGEOIS déclarent leur candidature. Monsieur le Président fait alors procéder au vote.

ont obtenu :

- M. Hervé GUY	35
- M. Allan POIRSON	29
- M. Willy BOURGEOIS	44

M. Willy BOURGEOIS et M. Hervé GUY sont élus pour siéger au sein du Comité Syndical du SIDEDEC.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, ,

- **DÉSIGNE** M. Willy BOURGEOIS et M. Hervé GUY pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du SIDEDEC.

**Dossier n°DCC-2020-065**

**Rapporteur** : M. Claude BORCARD

**OBJET** : **- Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres, et de la commission de Délégation de Services Publics**

Exposé :

Les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient les modalités de la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les établissements publics, comme suit :

- M. le Président, Président de droit , ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communautaire en son sein, (à la représentation proportionnelle au plus fort reste en cas de plusieurs listes).

Il est précisé en outre que les membres de cette Commission d'Appel d'Offres siégeront également pour constituer la Commission de Délégation de Service Public.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne un vote au scrutin secret.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- membres titulaires :

- M. Claude JANIER
- M. Philippe VINCENT
- M. Patrick TARTAVEZ
- M. Serge MOREAU
- M. Maurice MONNET

- membres suppléants :

- Mme Christiane MAUGAIN
- M. Jacques GUILLERMOZ
- Mme Anne PERRIN
- M. Thomas BARTHELET
- M. Jean-Philippe RAMEAU

Monsieur le Président a précisé par ailleurs qu'il serait représenté par un conseiller communautaire qu'il désignera par arrêté.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, ,

- **ÉLIT** les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Services Publics, en tant que délégués titulaires :
- M. Claude JANIER
  - M. Philippe VINCENT
  - M. Patrick TARTAVEZ
  - M. Serge MOREAU
  - M. Maurice MONNET
- **ÉLIT** les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Services Publics, en tant que délégués suppléants :
- Mme Christiane MAUGAIN
  - M. Jacques GUILLERMOZ
  - Mme Anne PERRIN
  - M. Thomas BARTHELET
  - M. Jean-Philippe RAMEAU
- **DIT** que ces membres titulaires et suppléants seront également les membres de la Commission MAPA pour les marchés passés en dessous des seuils européens.

## Dossier n°DCC-2020-066

**Rapporteur :** M. Claude BORCARD

**OBJET :** – **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Fixation du taux 2020**  
– **Exonération de l'immeuble Juraparc**

### Exposé :

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'instituer à son profit, sur le périmètre des Communes membres, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**.

La répartition de cette taxe s'effectue selon un taux unique, affecté d'un coefficient par zone de perception tenant compte du nombre de collectes hebdomadaires, à savoir :

#### - Zone rurale :

une collecte hebdomadaire soit un coefficient 1 pour les communes de :  
Baume-les-Messieurs, Briod, Cesancey, Chille, Chilly-le-Vignoble, Condamine, Conliège, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, l'Étoile, Frébuans, Géruge, Gevingey, Macornay, Messia-sur-Sorne, Moiron, Montaigu, Pannessières, Perrigny, Le Pin, Publy, Revigny, Saint-Didier, Trenal, Verges, Vernantois, Vevy, Villeneuve-sous-Pymont,

#### - Zone Urbaine :

deux collectes hebdomadaires soit un coefficient 1,25 pour les communes de :  
Lons-le-Saunier et Montmorot,

- Zone Rurale à taux réduit soit un coefficient de 0,5 pour les habitations situées à une distance supérieure à 1 km du lieu de collecte,

- Zone Rurale Commune de Bornay qui bénéficie d'un ramassage bi-mensuel, soit un coefficient de 0,5 pour l'année 2020,

### Il est proposé :

- de déterminer les taux 2020 comme suit :

- 7,62 % pour les communes relevant de la Zone Rurale,
- 9,52 % pour les communes relevant de la Zone Urbaine,
- 3,81 % pour les habitations relevant de la Zone Rurale à taux réduit,
- 3,81 % pour les habitations relevant de la Zone Rurale Commune de Bornay,

- d'exonérer de la TEOM l'immeuble « Juraparc », cadastré section AW n° 316 sur la commune de Montmorot, Rue du 19 mars 1962, puisque le SICTOM effectue une collecte spécifique au bénéfice de cette structure et que la facturation est adressée directement à la Ville de Lons-le-Saunier.

### Débat :

M. BUCHAILLAT demande comment a été prise en compte l'augmentation de la contribution au SICTOM pour l'année 2020.

M. GALLET indique qu'en 2020 le SICTOM demande à ECLA une contribution de 3 789 371 €, alors qu'en 2019 elle était de 3 723 676 €. Cette augmentation est alors à répartir sur l'ensemble du Foncier Bâti qui supporte la TEOM.

M. BUCHAILLAT demande si les services ont tenu compte de l'augmentation annuelle.

M. GALLET répond que cette augmentation a bien été prise en compte car le calcul a été fait sur les bases 2020 avec les coefficients qui ont été donnés et qu'ECLA réaffecte en fonction du produit sollicité par le SICTOM.

M. BUCHAILLAT s'interroge sur l'excédent de 2019.

M. GALLET explique que cette année a été exceptionnelle car le Conseil Communautaire n'a pas pu voter les taux comme il aurait dû le faire en mars, voire début avril, en raison de la crise sanitaire. Mais en année normale, comme c'était le cas les années précédentes, le travail se fait sur des bases prévisionnelles qui peuvent augmenter ou diminuer en fonction de la réalité.

Il confirme qu'il existait l'an dernier un petit delta, car sur les 3 723 676 € qui étaient attendus par le SICTOM, il y avait 9 600 € de plus-value.

M. GALLET ajoute qu'il est impossible de travailler en année réelle. Il donne un exemple pour l'année à venir : si en 2020 il existe une imposition supplémentaire sur un bâtiment qui supporte la TEOM, elle ne sera pas prise en compte dans l'année 2019, mais interviendra bien dans les impositions supplémentaires de 2020.

M. BUCHAILLAT rappelle que l'année N+1 doit tenir compte du résultat l'année N, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

M. GALLET fait remarquer que 9 600 € d'écart sur 3 723 676 €, est un résultat très à la marge.

MME LAGARDE demande une explication sur le calcul des taux. Elle se dit étonnée de voir que le taux des communes en zone rurale est de 7,62%, alors que celui des communes en zone urbaine est de 9,52%, alors qu'il y a moitié moins de collecte.

M. GALLET indique que les taux ont été calculés sur la base des coefficients qui ont été donnés, à savoir 1,25 pour les communes de Montmorot et Lons le Saunier en zone urbaine qui ont 2 ramassages hebdomadaires, 1 pour les communes rurales et 0,50 pour certaines communes, dont Bornay.

MME LAGARDE n'arrive pas à comprendre le rapport mathématique, alors qu'elle a pourtant bien saisi la différence du coefficient avec les zones de ramassage à plus d'1 km, fixé à 0,50.

M. GALLET rassure MME LAGARDE sur ce 3<sup>e</sup> coefficient qui n'impacte que très peu de foncier avec seulement deux communes concernées, à savoir Condamine et Conliège. Pour celles-ci le produit représente 240 €.

M. GALLET propose à MME LAGARDE, qui ne comprend par le calcul mathématique, de se rencontrer avec son successeur aux Finances pour lui expliquer cela.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les coefficients ont été votés en 2017 et qu'il n'y a pas eu de changement.

M. FISCHER souhaite remettre en réflexion la question des Ordures Ménagères facturées en fonction de la valeur foncière de la propriété alors que les Ordures Ménagères ne se font pas en fonction de la valeur de la propriété mais en fonction du nombre de personnes présentes dans l'habitation. En effet, plus il y a de personnes, plus ils produisent des ordures ménagères et inversement.

M. FISCHER propose d'étudier la possibilité de revenir à la redevance d'enlèvement des OM qui est basée sur le nombre de personnes du foyer et non sur la valeur foncière de la propriété. Il rappelle qu'il avait déjà soulevé cette question il y a quelques années.



M. LE PRÉSIDENT comprend le débat entre la taxe et la redevance, et aborde aussi celui de la taxe incitative.

Pour M. FISCHER, il n'est pas ici question de revenir sur le débat de la taxe incitative dont les résultats sont par ailleurs attendus, mais a minima revenir déjà sur celui de la redevance lui paraît plus juste.

M. GROSSET explique que le questionnement a déjà été évoqué auprès du SICTOM avec notamment la mise en place de la taxation incitative qui permet de payer en fonction des déchets produits, rappelant toutefois qu'il y a un pourcentage de frais fixe.

Il ajoute que pour des raisons historiques, ECLA était sur la taxe des OM alors que le Val de Somme sur la redevance. Au niveau du SICTOM, ECLA est la seule collectivité, qui est encore à la taxe.

Il a conscience qu'ECLA devra à un moment donné prendre une décision et étudier les 2 solutions qui s'offrent à elle : rester sur la taxe ou sur la redevance. La taxe était la décision des élus de l'époque et du Président de la Communauté de Communes pour diverses raisons.

M. GROSSET se dit favorable à la redevance mais pour un certain nombre de quartiers et de population dans les zones où l'habitat est collectif, il sera beaucoup plus compliqué de mettre en place la redevance des OM, même si cela se fait pourtant dans certaines villes. Il va falloir étudier cette possibilité avec les collègues du SICTOM. Car, autant la taxation incitative est une décision relevant du SICTOM, autant celle de passer de la taxe à la redevance relève d'ECLA. Il demande à ce que l'ensemble de la population du bassin lédonien soit pris en compte pour l'étude de cette possibilité.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la délibération du jour est une régulation, qui aurait du être votée avant le confinement. Il confirme que le projet est « sur la table » et qu'il sera traité en lien avec le SICTOM.

M. ECOIFFIER ajoute qu'il a rencontré des personnes du SICTOM dernièrement qui lui ont annoncé qu'un système de ramassage du même type que celui de Bornay (tous les 15 jours) allait être mis en place en milieu rural.

M. LE PRÉSIDENT confirme que ce point sera ajouté au dossier à traiter.

#### Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 59 voix pour et 4 abstentions (PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, LAGARDE Sylvie, THOMAS Jean-Paul),

- **FIXE** pour 2020 les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que définis ci-dessus,
- **CHARGE** les services fiscaux de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les assujettis à cette taxe,
- **CONFIRME** que l'immeuble JURAPARC cadastré section AW n° 316 sur la commune de Montmorot, rue du 19 mars 1962, sera exonéré de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque le SICTOM effectue une collecte spécifique au bénéfice de cette structure et la facturation est adressée directement à la Ville de Lons-le-Saunier. Le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est donc pas justifié.

o0o-o0o-o0o

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été abordé, M. LE PRÉSIDENT, remercie l'Assemblée pour son attention et sa patience lors de cette séance qu'il n'oubliera pas à titre personnel. Puis, il invite les nouveaux Vice-présidents élus à participer à une séance photo.

La séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil se tiendra le 30 juillet pour les désignations des élus communautaires dans les différentes structures où ECLA est représenté.

o0o-o0o-o0o

### **Annexe 1 : Intervention de M. Pierre GROSSET, Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, mobilités douces, habitat, santé et circuits courts.**

#### **Faire de notre agglomération lédonien, un territoire en transition...**

Voilà le thème majeur de notre nouvelle mandature. Ce projet n'est que la déclinaison du projet de territoire qui a été élaboré sous la présidence de Patrick Elvezi, fruit d'un travail conséquent, participatif, coopératif qui a réuni les élus communautaires.

Par ma candidature au poste de vice-président à la transition, je propose simplement qu'ensemble avec vous, avec l'ensemble des acteurs des citoyens de notre agglomération nous construisions un territoire à énergie positive et partagée.

La transition énergétique devra être le fil conducteur de toutes nos politiques.

Nous sommes responsables à notre échelle de l'avenir écologique de notre territoire et nous nous devons de nous engager pour l'amélioration de la vie au quotidien tout en préservant l'environnement, en réduisant nos consommations d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO<sup>2</sup>, en relocalisant notre économie et en renforçant les liens, la solidarité et la coopération sur notre territoire. Voilà les propos du projet de territoire.

Ensemble, je vous propose de co-construire ce projet.

Je vous livre quelques objectifs:

Faire de notre territoire un territoire à énergie positive

Poursuivre l'exemplarité en termes d'environnement

Mettre en place le Plan climat, air, énergie territorial (pacte)

Réduire les consommations d'énergie (rénovation de l'habitat, rénovation thermique aussi bien sur les bâtiments communaux que sur l'aide aux bailleurs et aux propriétaires en faisant de notre territoire, un territoire moteur pour développer le service public de l'efficacité énergétique.

Poursuivre les enjeux de préservation de la biodiversité, la lutte contre les espèces invasives, repenser nos aménagements pour préserver nos ressources en eau (récupérations des eaux et protection des sols).

Promouvoir l'éducation à l'environnement.

Poursuivre la promotion des mobilités douces, l'aménagement des voies vertes, la création de pistes cyclables et l'aménagement des modes doux

Au niveau des déchets, s'engager à limiter les déchets, promouvoir les circuits de réemploi et de réutilisation, le recyclage et le compostage.

Mettre en place avec le Sictom, la tarification incitative et unifier sur le territoire la facturation (redevance ou taxe)

Poursuivre la démarche d'écologie industrielle territoriale

Au niveau des circuits courts, promouvoir l'économie circulaire

Mise en place de zones maraîchères pour développer l'approvisionnement en produits bio sur notre territoire

Au niveau des énergies renouvelables, favoriser la production d'énergie en auto consommation sur les équipements communautaires,  
Engager une démarche citoyenne pour développer des centrales villageoises.

Faire de la collectivité ECLA, une collectivité exemplaire par ces pratiques en termes de transition écologique

Voilà, chers collègues, ce que je vous propose... L'urgence climatique nous bouscule. Il faudra se donner les moyens d'y répondre rapidement. Mais pour être efficaces et concrets, seule une cohésion collective sur notre territoire nous permettra de réaliser ces engagements.

## **Annexe 2 : Intervention de Mme Christiane Maugain, Vice-présidente en charge de la Petite enfance, jeunesse et éducation**

Tout d'abord bonsoir à toutes et à tous et je salue plus particulièrement nos nouveaux collègues qui siègent pour la première fois au conseil communautaire.

La fonction d'élu communautaire qui prolonge notre mandat communal permet d'élargir notre horizon pour embrasser de manière plus globale le fonctionnement et les investissements au profit de notre bassin de vie.

Je me présente, Christiane MAUGAIN, Maire de Perrigny et vice-présidente de l'agglomération depuis deux mandats, je commence mon troisième mandat de maire.

En tant que vice-présidente d'ECLA, j'ai eu à suivre les dossiers des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, de la culture et depuis janvier 2017 de la petite enfance.

En ce qui concerne la petite enfance dès la prise de compétence avec l'aide des services, j'ai pu entreprendre une restructuration fonctionnelle permettant à chaque agent d'occuper le poste dans lequel il pouvait le mieux exprimer ses compétences, en parallèle une nouvelle politique de gestion a permis de réaliser des économies de fonctionnement. Il reste encore des améliorations à mener comme par exemple un traitement plus écologique des 60 000 couches annuelles.

Au-delà du fonctionnement une restructuration ou une nouvelle construction du multi accueil Victor Hugo est absolument nécessaire.

Une étude a été budgétée en 2020 mais elle n'a pas pu encore démarrer pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

Par ailleurs une extension de la crèche de Macornay a plusieurs fois été évoquée et il conviendra de poursuivre l'étude de ce dossier durant le mandat qui commence.

Il ne faut pas oublier la crèche familiale et le relais d'assistantes maternelles qui, par les services fournis notamment pour les parents aux horaires de travail atypiques, comme le personnel hospitalier par exemple viennent encore enrichir notre offre de garde d'enfants pour l'ensemble des parents d'ECLA.

Un développement du relais d'assistantes maternelles est actuellement à l'étude pour apporter ce service au plus près des communes.

En ce qui concerne les ATSEM, il faut absolument résoudre la situation administrative des agents qui présente une grande complexité parfois difficile à comprendre par les communes.

Jusqu'à ce jour le dossier n'a pas pu évoluer mais il semble aujourd'hui que le blocage lié à une opposition de transfert des agents par la ville de LONS le SAUNIER ne soit plus un obstacle infranchissable.

Quant à la jeunesse elle doit être une vraie préoccupation et il est important qu'ECLA puisse être présent dans les actions qui seront menées en sa faveur sur notre territoire.

Autant de projets qui motivent ma candidature à la vice-présidence chargée de la petite enfance de la jeunesse et de l'éducation. Je vous remercie pour votre écoute.

### **Annexe 3 : Intervention de M. Pierre POULET, Vice-président en charge des finances et ressources humaines**

4<sup>e</sup> mandat, 2<sup>e</sup> en tant que maire, toute ma carrière en tant que directeur administratif et financier dans le jura principalement.

Pour ces 2 secteurs, l'objectif sera de redonner de la confiance dans l'institution, en interne et en externe, en clarifiant la situation et en redonnant de la transparence.

#### Ressources Humaines :

Etat des lieux quantitatif et qualitatif

Clarification des organigrammes, en concertation avec la Ville de Lons, pour permettre aussi une recherche de la meilleure efficacité

Gestion rigoureuse des contrats

Veiller à maintenir la confiance du personnel, notamment par un management adéquat : l'exemple vient d'en haut.

Retrouver une attractivité sur les postes à pourvoir.

#### Finances :

Révision des plans de financement des investissements 2020 dans l'attente des résultats d'un Etat des lieux pour déterminer nos capacités d'actions immédiates

Assainir nos finances en maîtrisant et réduisant nos frais de fonctionnement pour nous redonner des capacités d'autofinancement, et donc d'investissement

Finalisation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité PFFS

Recherche de ressources nouvelles,

Introduction du contrôle de gestion (tableaux de bord et analyses). Et renforcement du suivi de l'imputation des coûts des frais mutualisés

Implication des VP sur le suivi financier et RH de leur secteur

Amélioration de la lisibilité et de la compréhension des états fournis.

Pour se donner le maximum de chances de réussite, créativité et ouverture d'esprit seront encouragées et bienvenues.

### **Annexe 4 : Intervention de M. Claude JANIER, Vice-président en charge des Transports et de la voirie**

#### Voirie

Avant de faire valoir mes droits à la retraite, j'ai travaillé durant 42 ans au laboratoire routier de l'équipement puis du Conseil Départemental, où je m'occupais de l'entretien et de la conception structurelle des routes nationales et départementales. J'assurais aussi la vérification des bétons pour les ouvrages d'art.

En 2014, le Président d'ECLA 1, Jacques PELISSARD, m'a proposé le poste de Vice-président à la Voirie, que j'ai accepté avec plaisir.

La voirie transférée par les communes à ECLA représente 380 km, ce qui vaut à cette compétence d'être un des plus gros budgets.

Tous les ans, en fonction de la somme allouée, nous réalisons, dans un souci d'équité entre toutes les communes, des travaux de renouvellement ou d'entretien de la voirie.

Les ouvrages d'art, c'est-à-dire, les ponts, les murs de soutènement et les tunnels des voies communautaires rentrent dans cette compétence voirie. Nous dénombrons 81 ouvrages du ressort d'ECLA.

J'ai tenu, en concertation avec les communes, à ce que nous établissions un recensement des ouvrages concernés, afin d'effectuer des inspections détaillées.

Cet état des lieux aboutira à un plan d'actions pluriannuel.

L'entretien des ouvrages d'art représente un enjeu important pour cette nouvelle mandature, avec la réalisation d'inspections détaillées et la programmation d'interventions en fonction des priorités. Nous proposerons une clé de financement pour les premiers travaux de remise en état.

Ce service voirie est aussi composé d'un bureau d'études dont l'objectif est d'étudier les projets souhaités par les communes sur leur demande, moyennant une participation modique.

Je souhaite continuer à travailler avec ce service voirie en partageant mes connaissances, afin de venir en aide aux communes pour la conservation de leur patrimoine routier.

### **Transports**

Dans le cadre de la transition énergétique, les transports en commun ont un rôle important.

Avec le service en charge des transports en commun et le délégataire, nous allons essayer, hormis les contraintes actuelles de distanciation, d'augmenter la fréquentation et d'ajuster au mieux le service vis-à-vis des demandes.

Pour les communes rurales nous pourrions peut être envisager un point de regroupement pour plusieurs villages, afin d'inciter les habitants à utiliser davantage les transports en commun.

### **Conclusions**

Voici les orientations que je vous propose si vous me reconduisez au poste de Vice-président en charge de la voirie et des transports.

### **Annexe 5 : Intervention de M. Hervé GUY, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et communication numérique, Politique de la ville**

Hervé GUY, Maire de CONDAMINE

Suite au travail collectif du groupe et la production d'un document collectif, soumis aux candidats, les réponses apportées par C. BORCARD m'ont amené à répondre favorablement et ce à titre personnel, pour occuper une place dans ce nouvel exécutif.

C'est un domaine sur lequel j'ai travaillé par le passé dans d'autres fonctions professionnelles en tant que responsable associatif ou chargé de mission dans mon administration d'origine.

J'ai, par mes fonctions d'élu, complété et enrichi mes connaissances mais je n'ai pas fini d'apprendre, adepte de la formation continue, permanente et parfois même accélérée je m'attellerai à la tâche sans problème.

L'aménagement du territoire a pour objectif d'assurer une répartition équilibrée des ressources, des activités et des hommes dans l'espace, afin de préserver durablement l'ensemble de notre territoire comme lieu de vie et d'activité. Indissociable du principe d'égalité républicaine et d'un profond attachement à la richesse et à la diversité territoriale, l'aménagement du territoire est d'ailleurs, au niveau national, une responsabilité première de la puissance publique.

Sur ce que l'on peut appeler notre « terrain de vie » les actions se déclineront à partir du « Projet de territoire » des enjeux et des objectifs que nous avons collectivement validés.

- La révision du PLH, les liaisons avec les partenaires OPH en particulier
- Les opérations Cœur de ville et de village permettant l'amélioration des conditions de vie des habitants en termes de logements, de conforter le rôle moteur du centre bourg dans le développement en termes de vitalité commerciale.
- La rénovation et la réhabilitation des logements vacants ce que d'aucun dénomme « reconstruire la ville sur la ville » ...
- Le devenir des zones artificialisées
- Le suivi des projets dans le cadre du PETR
- Le guichet unique en appui auprès des particuliers
- La politique de la ville en liaison avec la collectivité
- La problématique de l'aire de grand passage

Concernant le Numérique, le suivi du développement de la fibre sur le territoire dans la continuité du travail réalisé par C BRENIAX alors en charge du dossier, avec une attention particulière concernant les entreprises et les ZAE.

La « gestion » de cette compétence est éminemment dans la transversalité avec les autres VP, particulièrement la transition énergétique, le développement économique et les transports mais aussi les pratiques sportives concernant la politique de la ville.

### **Annexe 6 : Intervention de M. Jean-Yves BAILLY, Vice-président en charge de l'Assainissement, eau et Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

La gestion de l'assainissement a été précurseur en matière d'intercommunalité, puisque dès 2003, le Syndicat d'Assainissement du Val de Sorne et le SIDARVAL s'unissaient pour former le SIAAL

Le traitement des eaux usées est une véritable mission écologique qui s'inscrit dans la reconquête de la qualité écologique de nos cours d'eau. L'objectif du bon état n'est pas entièrement atteint, plus particulièrement à l'aval des stations de Montmorot et de Courlaoux. Outre la préoccupation de la qualité de l'eau et de sa préservation, nous avons à faire face à la rareté de l'eau avec les périodes de sécheresse, aux crues et inondations, à l'imperméabilisation des sols.

Nous avons une réelle complémentarité entre la gestion de l'assainissement, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. La prise de compétence eau depuis janvier 2020, au-delà du cadre de la loi, s'inscrit dans la continuité de cette approche globale de la gestion de l'eau.

Les principaux enjeux dans le mandat à venir

#### **1- Mise en conformité des systèmes de traitement des eaux usées :**

Depuis 2015, l'État a renforcé ses exigences de performance des systèmes d'épuration en prenant davantage en compte les rejets des déversoirs d'orage à l'entrée des stations ; Un très grand nombre de stations d'épurations sont devenues non conformes depuis 2016 à la Directive européenne aux eaux résiduaires urbaines DERU.

Il en résulte une perte des aides au bon fonctionnement et un blocage du développement urbain.

Une mission d'expertise sur le fonctionnement de la station a été diligentée par ISTREA pour l'usine de traitement de Montmorot et une autre étude sera faite pour la station de Courlaoux

Un programme d'actions a été hiérarchisé et programmé à court et à moyen terme :

- débit d'admission des eaux usées plus élevé ;
- renforcement de l'auto surveillance ;
- déconnecter les eaux parasites et eaux pluviales ;



- arrêter un programme de travaux en lien avec le schéma d'assainissement pour déconnecter des surfaces actives.

## **2- Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et présentation du programme pluriannuel des travaux en septembre 2020**

L'analyse des données, la campagne de mesures en débit et pollution du schéma sont terminées. Un point dominant : Le volume d'eau claire parasite est très important sur les deux systèmes de traitement.

La localisation précise des zones est identifiée et le programme d'action et de travaux pluriannuel sont en voie d'être finalisé. Ces travaux bénéficieront directement pour l'amélioration des usines de traitement de Montmorot et Courlaoux.

## **3- Mise en œuvre d'un organigramme avec des projets de mutualisation eau assainissement. Un directeur général sur les deux régies pourrait être envisagé.**

Simplification de l'organisation budgétaire du budget Régie avec l'affectation et la gestion budgétaire du personnel directement par la régie Le personnel ECLA assainissement n'est pas affecté à la régie (budget annexe) mais au budget principal.

### **3 Etudes et travaux en cours :**

- L'étude diagnostic du système d'assainissement de Pannessières; Un retard de plusieurs mois a été pris et la station fonctionne sur un mode dégradé.
- Etude diagnostic des systèmes des Communes de l'Etoile, le Pin Saint Didier ;
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la station de Trenal ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des collecteurs visitables
- Finalisation de l'étude assainissement collectif Cesancey et choix du dispositif en clarifiant les coûts financiers.

## **4- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.**

Mise en œuvre de cette compétence : Définition du périmètre et financement

## **5- Gouvernance et lien Communes et les services assainissement et eau**

- Régie Eau et Assainissement : une réflexion est à conduire sur à la fois avoir une représentativité des Communes dans leur diversité et leur particularité et des régies constituées d'un nombre de personnes qui permettent de travailler et de préparer les décisions à soumettre au Conseil Communautaire.
- Mise en œuvre de la régie eau : à voir pour un exécutif à 15 membres au lieu de 10 membres ?
- Mutualisation partielle avec l'assainissement : un projet d'organigramme a été validé par le comité de pilotage avec création d'un directeur des régies
- Renforcer le lien entre les besoins des Communes et répondre avec davantage de réactivité aux sollicitations des élus.

**6- SERPAC :** La commune de Baume les Messieurs contribuait auprès du SERPAC au remboursement d'un prêt à hauteur de 93 %. La compétence assainissement est exercée par ECLA. Il convient dans un souci d'équité, d'intégrer dans l'attribution de compensation de Baume la perte pour la commune du règlement de cette charge. Le courrier adressé à la mairie avant les élections est à ce jour sans réponse.

**7- GEMAPI :** le scénario d'organisation de la future GEMAPI s'oriente sur une structure unique centralisée. La fin de l'étude est prévue pour juin 2021 au lieu de 01/2021 (covid et report des élections). Le retard dans la gestion de cette étude pose problème.

Il conviendra de définir le mode de gouvernance de la structure, le financement, la mise en place d'une taxe GEMAPI en fonction du plan de travaux à définir

## **8- Projet de réaménagement de la Vallière à l'aval de la station de Montmorot.**

## 9- Exercice de la compétence eau

- Finalisation de l'achat des locaux rue des Crochères
- Transfert des excédents constatés des budgets annexes des anciens services (VLLS, Montaigu, SIER)
- Schéma d'eau potable de la régie
- Poursuivre et étendre les politiques de préservation de la ressource

### *Rappel des objectifs*

- *Conservation des 5 ressources en eau potable situées sur le bassin d'ECLA et **développement des interconnexions** entre ces ressources et vers les territoires voisins afin de sécuriser l'alimentation en eau des populations*
- *Poursuite et renforcement de la lutte contre les fuites en mettant en place des **moyens techniques et humains communs** pour la recherche de fuites sur l'ensemble des communes concernées et **en harmonisant et généralisant** les moyens de télé-relève des compteurs.*
- *Mise en place d'un soutien financier aux ménages pour l'adaptation des logements afin de réutiliser l'eau de pluie pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable (arrosage, toilettes, lave-vaisselles...)*
- *Mise en place d'un programme de renouvellement **homogène sur l'ensemble des communes** et cohérent avec la durée d'amortissement des réseaux*
- *Homogénéisation des méthodes de calcul des rendements de réseaux qui sont différentes selon les services ;*

### **Annexe 7 : Intervention de M. Jérôme CORDELLIER, Vice-président en charge de l'Économie du territoire: emplois, développement économique, Economie sociale et solidaire, Economie circulaire, attractivité, tourisme**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De manière synthétique, il nous semble devoir entrer prioritairement, en cette période de crise, dans la création d'un pacte économique et social entre la collectivité et les acteurs économiques sur **l'ensemble** du territoire de l'agglomération.

Nous voulons rapidement mettre en place une plate forme **d'identification et de valorisation des savoir-faire** et des qualifications des entreprises. Toutes les communes du territoire seront associées à cet élan.

Cet outil permettra de mieux connaître notre tissu et ses compétences, de travailler avec les services **de l'agglomération et des communes**, à faciliter l'accès à la commande publique **locale** aux entreprises **locales**.

Il permettra également la mise en place d'un système de veille sur les défaillances à venir et de générer une dynamique **d'anticipation des difficultés d'entreprises**.

Il participera aussi à l'optimisation des moyens mis en œuvre pour la solidarité sociale en recueillant les opportunités d'embauches, de formation ou de reconversions ainsi que des solutions pour l'emploi du conjoint, problématique forte de notre région, bref à la **création d'une charte de l'emploi à l'échelle de notre territoire**.

Nous pourrons également introduire des axes complémentaires et en synergie avec les autres délégations et missions de l'agglomération.

Quelques exemples : une dynamique entrepreneuriale autour de la rénovation thermique, un observatoire et une vigilance sur l'impact environnemental des activités économiques, la poursuite du travail sur les plans de déplacement d'entreprise, l'optimisation foncière et immobilière à vocation d'activités et le numérique.

D'un point de vue **pratique**, les entreprises elles-mêmes, les organismes consulaires et professionnels, les partenaires sociaux, le système bancaire, le Département, la Région, les services de l'Etat et autres acteurs du territoire seront invités à participer.

Cet élan pourra également toucher aux initiatives sportives, de loisirs et plus globalement, participer à la promotion du territoire **en synergie et au delà de son offre touristique**.

Bref, nous proposons de travailler sur **trois champs** de l'économie contemporaine (ou moderne), **l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et l'économie traditionnelle** pour à la fois, **favoriser les échanges vertueux et résilients** à l'échelle du territoire **tout en étant actifs dans les échanges** avec l'extérieur, dans une démarche de valorisation globale de nos atouts.

### **Annexe 8 : Intervention de M. Antoine JAILLET, Vice-président en charge des Sports et pratiques sportives**

Je suis Antoine JAILLET, je suis originaire de Trenal et je suis élu au conseil municipal de Lons-le-Saunier.

J'exerce la profession de professeur certifié d'histoire-géographie, matière où je suis amené à traiter de l'aménagement du territoire. Je suis actuellement en poste au collège Aristide Briand à Lons-le-Saunier.

Passionné de sport depuis le plus jeune âge, j'ai pratiqué le football au RCL pendant 30 ans, où j'ai évolué en équipe première pendant 15 ans.

De 2004 à aujourd'hui, j'ai aussi été éducateur de différentes catégories au sein de mon club, ce qui m'a permis de côtoyer de nombreuses personnes issues de différents milieux sociaux et origines. J'ai aussi été amené à devenir formateur pour les éducateurs de football du Jura.

Si ce n'est le football, je pratique aussi différents sports, qui m'amènent chaque année à participer à des manifestations sportives telles que le Jura de haut en bas ou le Trail des Reculées.

En tant que sportif assidu, c'est donc naturellement que je postule dans le domaine des sports au sein du Conseil Communautaire.

Le sport est une source de bien-être et d'équilibre dans la vie personnelle de nos concitoyens.

Ainsi, ECLA doit favoriser la pratique du sport pour tous les habitants du bassin de vie de Lons-le-Saunier.

Mais des améliorations doivent être mises en œuvre concernant les équipements sportifs. Certaines sont en cours, comme pour la gymnastique, mais la piste d'athlétisme de Lons-le-Saunier, les vestiaires des stades de football de Perrigny et de Montmorot sont aussi des exemples d'équipements à rénover.

Dans cette période post-covid, il est en effet important que la jeunesse, quelle que soit la commune où elle habite, puisse se motiver à la pratique sportive.

En collaboration avec toutes les communes d'ECLA et les associations, nous comptons donc élaborer un plan d'actions pour développer la pratique du sport au quotidien.

Un travail haletant, mais passionnant, nous attend. Je m'emploierai à mener ce travail avec toute l'énergie qui me caractérise.

Merci de votre attention.

\*\*\*\*\*